

Ville de Pully

Municipalité

Direction administration générale,
finances et affaires culturelles

Préavis No 24 - 2007
au Conseil communal

Budget année 2008

24 octobre 2007

Table des matières

1. PREAMBULE	1
2. ANALYSES	1
2.1 ANALYSE DES CHARGES	2
2.1.1 CHARGES MAITRISABLES	2
2.1.1.1 CHARGES DE PERSONNEL	6
2.1.2 CHARGES NON MAITRISABLES.....	7
2.1.2.1 INTERETS PASSIFS.....	8
2.1.2.2 AMORTISSEMENTS.....	10
2.1.2.3 REMBOURSEMENTS, PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS A DES COLLECTIVITES	11
2.1.2.3.1 RPT.....	12
2.1.2.3.2 FACTURE SOCIALE	14
2.1.2.3.3 PEREQUATION DIRECTE HORIZONTALE.....	19
2.1.2.3.4 TRANSPORTS PUBLICS.....	21
2.1.2.3.5 REPORTS DE CHARGES CANTONALES - CONCLUSION.....	22
2.1.2.4 CHARGES INTERNES.....	22
2.1.2.4.1 IMPUTATIONS INTERNES (CHARGES)	22
2.1.2.4.2 ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET FINANCEMENTS SPECIAUX.....	22
2.1.2.5 ANALYSE DES CHARGES - RECAPITULATION	24
2.2 ANALYSE DES REVENUS.....	25
2.2.1 REVENUS FISCAUX.....	25
2.2.2 REVENUS NON FISCAUX	27
2.2.3 REVENUS INTERNES	29
2.2.4 ANALYSE DES REVENUS - RECAPITULATION	31
2.2.5 ANALYSE DES CHARGES ET DES REVENUS - RECAPITULATON.....	33
3. CONCLUSIONS	34

Budget année 2008

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Préambule

A l'instar du budget de l'année 2007, la Municipalité, en lieu et place d'un commentaire succinct du budget, a souhaité donner, par le biais du présent préavis, un éclairage précis de la démarche entreprise, depuis près de trois ans, en vue de mieux contenir les dépenses du ménage communal et de restructurer les services administratifs.

L'exercice 2006 a constitué une très bonne surprise au point de vue financier. En effet, cette année-là, notre Commune a pu, grâce à des revenus exceptionnels (vente des actions de la CVE et une reprise fiscale importante au titre de l'impôt à la source), équilibrer ses comptes. Ceci ne s'était plus produit depuis l'année 2001, ce qui veut dire que notre Commune a réalisé quatre exercices consécutifs déficitaires.

L'année 2007, quant à elle, s'annonce également sous des auspices favorables. En effet, le décompte final de la péréquation 2006 viendra influencer positivement les comptes de l'année 2007, permettant ainsi à notre Commune de se situer proche de l'équilibre.

Les éléments mentionnés pourraient présager que Pully est enfin sortie de la crise financière et que les années futures s'annoncent plus radieuses. Malheureusement, l'année 2006 et certainement l'année 2007 sont un peu l'arbre qui cache la forêt. En effet, sans des éléments extraordinaires (vente des actions de la CVE, reprise fiscale, décompte 2006 de la péréquation favorable grâce à des recettes conjoncturelles exceptionnelles de la Ville de Lausanne), les années 2006 et 2007 se seraient également soldées par un déficit.

Dans ce contexte, le budget 2008 s'annonce difficile, d'autant plus que dès le 1^{er} janvier 2008, entrera en vigueur la Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les Cantons (RPT) qui aura pour conséquence d'augmenter nos charges communales d'environ CHF 4.0 mios. D'importants efforts ont été consentis dans l'ensemble de l'Administration communale. Il ne sera malheureusement pas possible de financer cette charge supplémentaire par de nouvelles économies.

2. Analyses

Le budget communal est établi conformément au règlement sur la comptabilité des communes et au plan comptable qui en fait partie intégrante.

La comparaison avec le budget communal 2007 est établie sur la base du budget voté par le Conseil communal (taux d'imposition à 73).

Tableau comparatif des charges et des revenus entre le budget 2008, le budget 2007 voté par le Conseil communal, les comptes 2006 et les comptes 2005 :

	Budget 2008	Budget 2007	Comptes 2006	Comptes 2005
Total des charges	128'092'192	117'353'338	123'771'366	118'704'612
Total des revenus	123'043'290	116'801'410	123'771'366	113'482'243
Déficit	5'048'902	551'928	0.00	5'222'369

2.1 Analyse des charges

Les charges de fonctionnement peuvent être distinguées en 3 catégories :

- Les charges maîtrisables
- Les charges non maîtrisables
- Les charges internes

2.1.1 Charges maîtrisables

Ce sont celles pour lesquelles la Municipalité exerce un véritable contrôle et peut ainsi prendre des mesures appropriées afin de les contenir dans des proportions acceptables.

Les charges maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- Charges relatives aux autorités et au personnel
- Charges relatives aux biens, services et marchandises
- Charges relatives aux aides et subventions octroyées

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre le budget 2008 et le budget 2007 :

Intitulé	Budget 2008	Budget 2007	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	28'375'535	28'786'865	-411'330	-1.4%
Biens, services et marchandises	24'087'720	22'965'675	1'122'045	4.9%
Aides et subventions	5'101'620	4'593'200	508'420	11.1%

TOTAL DES CHARGES MAITRISABLES	57'564'875	56'345'740	1'219'135	2.2%
---	-------------------	-------------------	------------------	-------------

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre le budget 2008 et les comptes de l'année 2006 :

Intitulé	Budget 2008	Comptes 2006	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	28'375'535	27'979'261	396'274	1.4%
Biens, services et marchandises	24'087'720	21'374'760	2'712'960	12.7%
Aides et subventions	5'101'620	4'308'616	793'004	18.4%
TOTAL DES CHARGES MAITRISABLES	57'564'875	53'662'637	3'902'238	7.3%

En analysant les données figurant dans les 3 tableaux mentionnés ci-dessus, nous remarquons que les charges relatives aux autorités et au personnel sont restées très stables par rapport à l'année 2006 et au budget 2007. Ceci est le signe d'une bonne maîtrise de la masse salariale.

Par contre, nous devons déplorer une forte augmentation des achats de biens, services et marchandises (+4.9% par rapport au budget 2007 et +12.7% par rapport aux comptes de l'année 2006). Ces hausses sont largement supérieures à l'inflation escomptée pour cette année et pour l'année prochaine. Cette forte progression de ce type de charges s'explique par l'ouverture du marché de l'électricité. En effet, ceci aura pour conséquence une hausse importante du prix de l'électricité. La Ville de Pully, en tant que distributeur d'électricité, devra s'approvisionner à des prix supérieurs à ceux qui étaient pratiqués les années précédentes. En effet, le prix de l'électricité a doublé en 18 mois. L'approvisionnement d'électricité pour les services électriques est comptabilisé dans un compte faisant partie des achats de biens, services et marchandises.

Ceci aura également des répercussions sur le prix de vente de l'électricité facturé aux clients pullériens. Dans ce contexte, notre Commune étant également consommateur d'électricité pour les immeubles communaux, une augmentation du coût lié à la consommation communale d'électricité a été prévue dans le cadre du budget 2008.

Afin d'obtenir une situation comparable aux années antérieures, il est intéressant de sortir des charges maîtrisables, tous les éléments liés aux Services industriels ainsi que ceux relatifs à la consommation d'électricité des immeubles communaux.

Tableau comparatif des charges maîtrisables (sans les Services industriels et la consommation d'électricité des immeubles communaux) entre le budget 2008 et le budget 2007 :

Intitulé	Budget 2008 (sans les SI et consommation électricité)	Budget 2007 (sans les SI et consommation électricité)	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	26'515'435	26'797'065	-281'630	-1.1%
Biens, services et marchandises	11'124'620	11'870'900	-746'280	-6.3%
Aides et subventions	5'101'620	4'593'200	508'420	11.1%
TOTAL DES CHARGES MAITRISABLES	42'741'675	43'261'165	-519'490	-1.2%

Tableau comparatif des charges maîtrisables (sans les Services industriels et la consommation d'électricité des immeubles communaux) entre le budget 2008 et les comptes 2006 :

Intitulé	Budget 2008 (sans les SI et consommation électricité)	Comptes 2006 (sans les SI et consommation électricité)	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	26'515'435	26'047'582	467'853	1.8%
Biens, services et marchandises	11'124'620	10'919'231	205'389	1.9%
Aides et subventions	5'101'620	4'308'616	793'004	18.4%
TOTAL DES CHARGES MAITRISABLES	42'741'675	41'275'429	1'466'246	3.6%

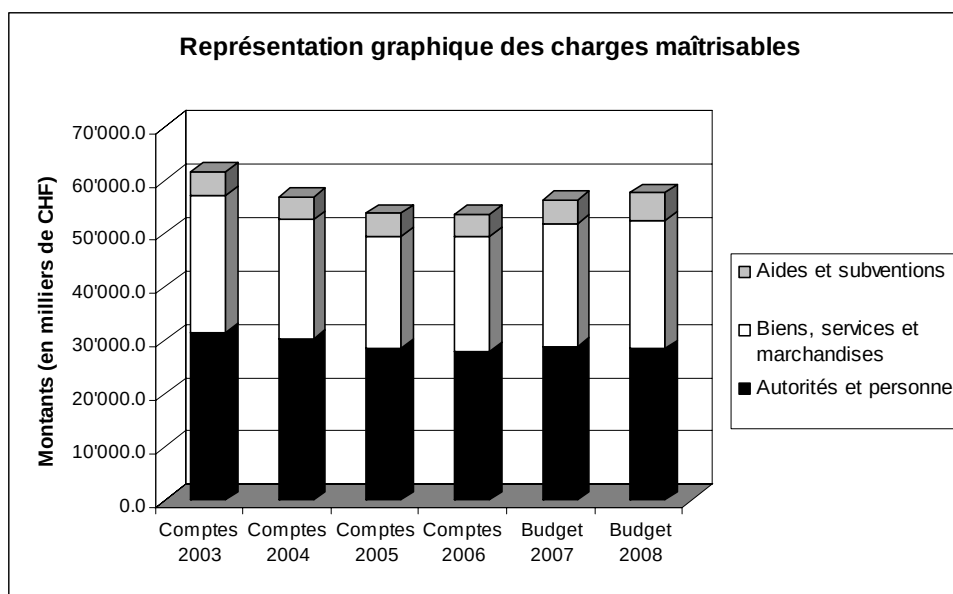
En faisant abstraction des charges maîtrisables inhérentes aux Services industriels et à celles relatives à la consommation d'électricité des immeubles communaux, nous remarquons que les achats de biens, services et marchandises sont en nette diminution de 6.3% par rapport au budget 2007. Cette même comparaison avec les comptes de l'année 2006 nous montre une progression de 1.9%, soit à peu près l'équivalent de l'inflation sur deux années.

Cela concerne notamment les éléments suivants :

- achat de mazout (augmentation des prix)
- entretien des bâtiments :
 - *réfection local d'archives*
 - *assainissement stand de Volson*
 - *travaux spéciaux sur le bâtiment Ramuz 73-73A*
 - *remplacement carrelage cuisine du Restaurant du Port*
 - *remplacement chaudière + vannes thermostatiques de la Varenne*
 - *nettoyage façades du Pré-de-la-Tour 11*
 - *travaux d'entretien Plateires 25-27*
 - *travaux d'entretien Collège Arnold Reymond*
 - *forage + installation inclinomètre à Pully-Plage*
 - *réfection dallages autour des bassins de Pully-Plage*
- acquisition d'un appareil SAT (surveillance du trafic)
- entretien des parcs et zones de loisirs
- entretien du mobilier scolaire (nombreux reports les années antérieures)
- frais d'honoraires et d'expertise :
 - *mise en place de mesure en relation avec l'agenda 21*
 - *mandat appel d'offres pour remplacement signalisations lumineuses*

Les aides et subventions sont, quant à elles, en très nette progression par rapport au budget 2007 (+11.1%) et aux comptes 2006 (+18.4%). Cette différence provient pour l'essentiel de l'augmentation de la participation des communes vaudoises au maintien à domicile (OMSV). Cette hausse est due principalement à l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008 de la RPT.

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges maîtrisables depuis l'année 2003 :



2.1.1.1 Charges de personnel

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2008, les effectifs diminuent encore de 3.65 unités. Cela est dû principalement aux transferts de personnel de l'agence AVS à la Région de l'Action Sociale (RAS), à la reprise d'un poste d'animateur par la Fondation pour l'enfance et la jeunesse ainsi qu'à la reprise de la secrétaire de l'Ecole de musique par cette même institution. Nous avons également remplacé la monitrice fixe des Mosses par des auxiliaires et supprimé le poste de chef cibarre au stand de tir de Volson. Deux postes à temps partiel ont été créés, un de 40% au Service de l'urbanisme et un de 50% à la Police. Ce dernier poste, prévu pour la distribution des commandements de payer, est complètement remboursé par le Canton qui verse une somme forfaitaire pour chaque notification. Il permettra, en plus, la réinsertion d'une personne à l'AI. Nous avons également créé une nouvelle place d'apprenti « agent d'exploitation » qui partagera sa formation entre le Collège Arnold Reymond et la voirie. Cela porte à quinze le nombre d'apprentis formés dans sept professions différentes. A ce propos, nous avons, par souci de clarté, créé de nouveaux comptes qui montrent l'effort fourni par la Commune dans la formation de ces jeunes et du coût réel de cette dernière.

Pour 2008, une indexation de 0.8% a été portée au budget sur la base d'une estimation calculée sur l'indice des prix à la consommation (IPC) du mois d'août. Cela devrait permettre au personnel de rattraper complètement le renchérissement, pour autant que cet indice n'augmente pas de façon importante durant les mois de septembre et d'octobre. Les augmentations seront données avec la parcimonie habituelle, mais nous devons tenir compte aussi de l'évolution très favorable de la conjoncture.

Les administrations subissent de plein fouet les effets d'une conjoncture favorable à l'emploi. Des collaborateurs récemment engagés s'en vont, souvent motivés par des perspectives salariales plus attrayantes que celles que nous proposons à Pully, et nous peinons à les remplacer car le marché est très tendu. Nous devons poursuivre nos efforts pour rester un employeur attractif et garder le personnel qualifié. D'ici à 2010, de nombreux départs à la retraite vont nous obliger à trouver de nouveaux collaborateurs, compétents et efficaces. A l'avenir, des réflexions continueront d'être menées sur le

bien-fondé du remplacement de chaque poste. Néanmoins, il apparaît difficile de descendre en dessous de 200 collaborateurs afin d'être en mesure d'assurer les prestations indispensables.

Une diminution des charges de personnel d'environ CHF 410'000.00 par rapport au budget 2007 ainsi qu'un budget 2008 qui n'a augmenté que d'environ CHF 400'000.00 par rapport aux comptes 2006 (+1.4%), sont autant d'éléments qui montrent que la masse salariale est maîtrisée puisque les indexations données ou prévues sont de 1.3%. Les efforts continuent cependant pour contenir la croissance de ce poste budgétaire de la manière la plus rigoureuse possible en utilisant toutes les possibilités d'économie potentielles.

2.1.2 Charges non maîtrisables

Ce sont celles pour lesquelles la Municipalité n'exerce pas un véritable contrôle. Par conséquent, ces charges ne peuvent pas faire l'objet de mesures de rationalisation des coûts.

Les charges non maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- Charges relatives aux intérêts passifs sur la dette de la Ville
- Charges relatives aux amortissements sur les investissements
- Charges relatives aux remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques (reports de charges cantonales)

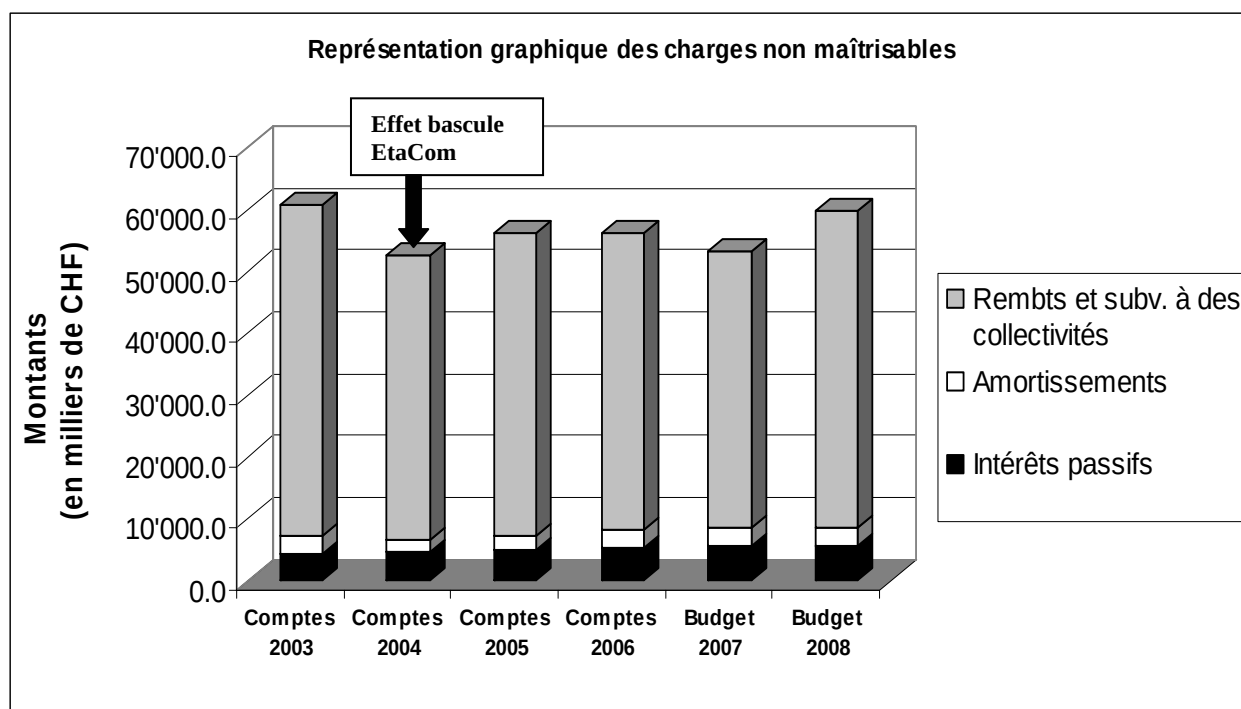
Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre le budget 2008 et le budget 2007 :

Intitulé	Budget 2008	Budget 2007	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	5'562'250	5'594'750	-32'500	-0.6%
Amortissements	3'141'900	2'875'000	266'900	9.3%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	50'983'504	44'780'915	6'202'589	13.9%
TOTAL DES CHARGES NON MAÎTRISABLES	59'687'654	53'250'665	6'436'989	12.1%

Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre le budget 2008 et les comptes 2006 :

Intitulé	Budget 2008	Comptes 2006	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	5'562'250	5'189'595	372'655	7.2%
Amortissements	3'141'900	3'042'108	99'792	3.3%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	50'983'504	47'815'286	3'168'218	6.6%
TOTAL DES CHARGES NON MAÎTRISABLES	59'687'654	56'046'989	3'640'665	6.5%

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges non maîtrisables depuis l'année 2003 :



2.1.2.1 Intérêts passifs

Pour l'exercice 2008, la dette devrait augmenter de la manière suivante :

LIBELLE	MONTANTS (EN MILLIERS DE CHF)
Total des revenus prévus dans le budget 2008	123'043.3

Total des charges prévues dans le budget 2008	-128'092.2
Déficit prévu dans le budget 2008	-5'048.9
Eléments non monétaires :	
Imputations internes (charges) prévues dans le budget 2008	9'702.7
Imputations internes (revenus) prévues dans le budget 2008	-9'702.7
Amortissements comptables prévus dans le budget 2008 (minimum légal)	2'621.2
Attributions fonds et fin. spéciaux prévus dans le budget 2008	1'137.0
Prélèvements fonds et fin. spéciaux prévus dans le budget 2008	-889.0
Cash-flow/cash-loss (capacité d'autofinancement) prévu dans le budget 2008	-2'179.7
Investissements prévus pour l'année 2008 (selon plan des investissements)	-7'150.5
Besoin en capitaux étrangers (augmentation de l'endettement)	-9'330.2
Augmentation probable de la dette durant l'exercice 2008	-9330.2
Dette probable au 31 décembre 2008	-151'000.0

Les intérêts relatifs au budget 2008 sont à peu près au même niveau que ceux qui ont été prévus dans le cadre de l'élaboration du budget 2007, alors quand bien même, la dette devrait augmenter en 2008. Ce phénomène s'explique par le fait que dans le cadre du budget 2007, il était prévu une augmentation de la dette communale de l'ordre de CHF 9.2 mios. Or, il s'est avéré que, grâce aux bons résultats, dus à des éléments exceptionnels réalisés dans le cadre de l'exercice 2006, notre Commune n'a pas eu besoin de s'endetter durant l'année 2006.

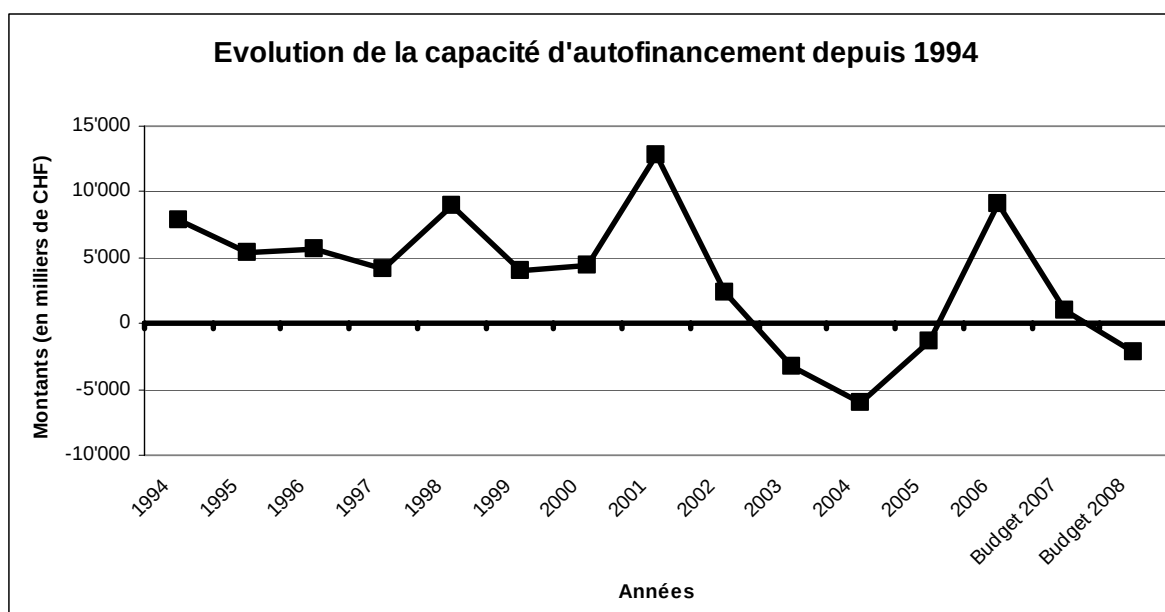
Néanmoins, par rapport aux comptes 2006, nous constatons une augmentation des intérêts passifs d'environ 7.2%. Ceci s'explique par la progression de l'endettement communal qui se produira durant l'année 2008.

Echéancier des emprunts contractés :

Années	Montants échus (en CHF)	Taux d'intérêt moyen (en %)
2008	19'000'000	3.6%
2009	Néant	Néant
2010	13'400'000	4.2%
2011	13'000'000	2.7%
2012	27'000'000	4.1%
2013	14'000'000	3.1%
2014	20'000'000	2.9%
2015	15'000'000	3.1%
2016	10'000'000	3.2%
2017	10'000'000	3.2%
Total	141'400'000	3.4%

Durant l'année 2008, nous aurons à renouveler la somme de CHF 19.0 mios d'emprunts. Une réflexion globale sera menée au niveau de la politique d'emprunt de la Commune. En effet, jusqu'à présent, la Ville de Pully privilégiait des emprunts à taux fixes sur de longues durées. A l'avenir, il serait plus adapté d'équilibrer quelque peu le portefeuille d'emprunts afin que ce dernier contienne une part de crédits à court terme. Le principal avantage est de donner plus de flexibilité et de marge de manoeuvre à notre Commune en matière de remboursement d'emprunts.

Graphique montrant l'évolution de la capacité d'autofinancement de la Ville de Pully depuis 1994 jusqu'au budget 2008 :



On constate que, depuis l'année 2003, la Ville de Pully a systématiquement généré des marges d'autofinancement négatives, et ce, jusqu'en 2005. L'année 2006 a été très bonne et a généré une marge d'autofinancement largement positive, ce qui a permis à notre Commune de financer l'entier de ses investissements par des fonds propres. Le budget 2007 s'annonce légèrement positif en ce qui concerne la marge d'autofinancement.

L'entrée en vigueur de la RPT dès le 1^{er} janvier 2008, aura comme conséquence que notre Commune engendrera, à nouveau, des marges d'autofinancement négatives. Ceci veut dire que la Ville de Pully devra s'endetter non seulement pour financer l'entier des investissements consentis, mais également pour financer une part du fonctionnement courant de la Commune.

Actuellement, nous subissons une certaine pression sur le niveau des taux d'intérêts. D'ailleurs, par rapport à l'année dernière, nous constatons une hausse importante. Il est fort probable que cette progression continue encore quelques mois et que par conséquent, les conditions qui nous seront offertes nous soient moins favorables que par le passé.

2.1.2.2 Amortissements

Les amortissements sont en hausse de 9.3% par rapport au budget 2007. Plusieurs chantiers sont terminés et doivent être amortis. Nous rappelons que tous les amortissements comptables sont pratiqués selon le minimum légal. Par conséquent, nous n'avons plus aucune marge de manœuvre quant à la réduction de ce type de charges.

Par rapport aux comptes 2006, on constate une progression de CHF 100'000.00. Celle-ci fait suite notamment à la fin du chantier du terrain en gazon synthétique.

2.1.2.3 Remboursements, participations et subventions à des collectivités

Durant l'été de cette année, nous avons reçu le décompte final relatif aux charges péréquatives de l'année 2006. Il s'avère que le Canton nous a remboursé la somme nette d'environ CHF 5.3 mios. Ce montant viendra influencer de manière positive les comptes de l'année 2007.

Veuillez trouver ci-dessous, un tableau mentionnant l'évolution de la péréquation directe horizontale entre le budget 2008 et le décompte final pour l'année 2006 :

Libellé	Budget 2008	Décompte 2006	Différence	Différence (en %)
Péréquation	13'711'108.00	13'711'108.00	0.00	0.0%
Retour fonds de péréquation	-3'094'785.00	-3'119'341.00	24'556.00	0.8%
Dépenses thématiques	-188'080.00	-188'080.00	0.00	0.0%
Total péréquation directe horizontale nette	10'428'243	10'403'687.00	24'556.00	0.2%

On constate que, globalement, la charge totale nette de la péréquation directe horizontale est pratiquement la même que celle qui a été calculée dans le cadre du décompte définitif de l'année 2006.

Veuillez trouver ci-dessous, un tableau mentionnant l'évolution de la facture sociale entre le budget 2008 et le décompte final pour l'année 2006 :

Libellé	Budget 2008	Décompte 2006	Différence	Différence (en %)
PC à domicile et hébergement	7'087'382.00	7'487'821.00	-400'439.00	-5.3%

Assurance maladie	3'914'189.00	2'894'032.00	1'020'157.00	35.3%
Aides, subventions et autres régimes sociaux	11'588'901.00	8'709'510.00	2'879'391.00	33.1%
Protection de la jeunesse	1'548'580.00	1'281'837.00	266'743.00	20.8%
COFOP – Transition formation	146'243.00	104'423.00	41'820.00	40.0%
Enseignement spécialisé	3'307'362.00	1'551'875.00	1'755'487.00	113.1%
Total péréquation directe horizontale nette	27'592'657.00	22'029'498.00	5'563'159.00	25.3%

On constate que globalement les charges relatives à la facture sociale augmentent de manière très importante par rapport au décompte de l'année 2006, soit une progression de 25.3%.

Cette dernière est due en partie à l'entrée en vigueur, dès le 1^{er} janvier 2008, de la RPT. La réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons aura des incidences importantes sur le montant de la facture sociale. D'après nos estimations, pour la Ville de Pully, cela représente une augmentation de la facture sociale d'environ CHF 3.6 mios. Ce qui veut dire que nous devons déplorer une progression, sans les incidences de la RPT, d'environ CHF 2.0 mios.

2.1.2.3.1 RPT

Sous le terme de RPT, se cache en fait la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons.

Les objectifs de la RPT sont au nombre de 3 :

- Mieux répartir les missions qui incombent à la Confédération et aux cantons
- Améliorer l'efficacité du système de péréquation
- Augmenter l'efficience dans l'accomplissement des tâches étatiques

Elle s'appuie sur 4 axes qui sont :

- Le désenchevêtrement des tâches qui vise à mieux répartir les missions qui incombent à la Confédération et aux cantons
- Les nouveaux modes de collaboration et de financement pour les tâches restant communes par le biais de conventions-programmes (contrats de prestations), de programmes pluriannuels et des subventions globales et forfaitaires

- La collaboration intercantonale renforcée institutionnellement et assortie d'une compensation des charges (paiement du juste prix)
- Le nouveau système de péréquation, c'est-à-dire un nouveau système de répartition des charges entre les cantons

L'entrée en vigueur de la RPT aura des impacts financiers pour les communes vaudoises dans les domaines suivants :

- Le domaine social
 - Prestations collectives de l'AI
 - Subsidés aux primes d'assurance maladie
 - Prestations complémentaires (PC) à l'AVS/AI
- Le domaine scolaire
 - Pédagogie spécialisée
- Le domaine socio-sanitaire
 - Personnes âgées
 - Maintien à domicile
- Le domaine du trafic d'agglomération
- Le domaine du trafic régional

Les conséquences financières pour l'ensemble des communes vaudoises sont les suivantes :

- | | |
|--|------------------------------|
| ➤ Maintien à domicile (OMSV) | CHF 14.2 mios |
| ➤ Trafic régional | CHF 7.5 mios |
| ➤ Facture sociale | <u>CHF 119.3 mios</u> |
| ➤ Total conséquences financières communes vaudoises | CHF 141.0 mios |
| ➤ Montant financé par le Canton | <u>CHF (38.0 mios)</u> |
| ➤ Participation totale des communes vaudoises | <u>CHF 103.0 mios</u> |

Selon la convention entre l'Etat de Vaud, l'UCV et l'AdCv, le Canton devra financer un montant supplémentaire de CHF 38.0 mios dans le cadre de l'augmentation de la facture sociale. Par conséquent, les communes vaudoises devront prendre à leur charge la somme approximative de CHF 103.0 mios.

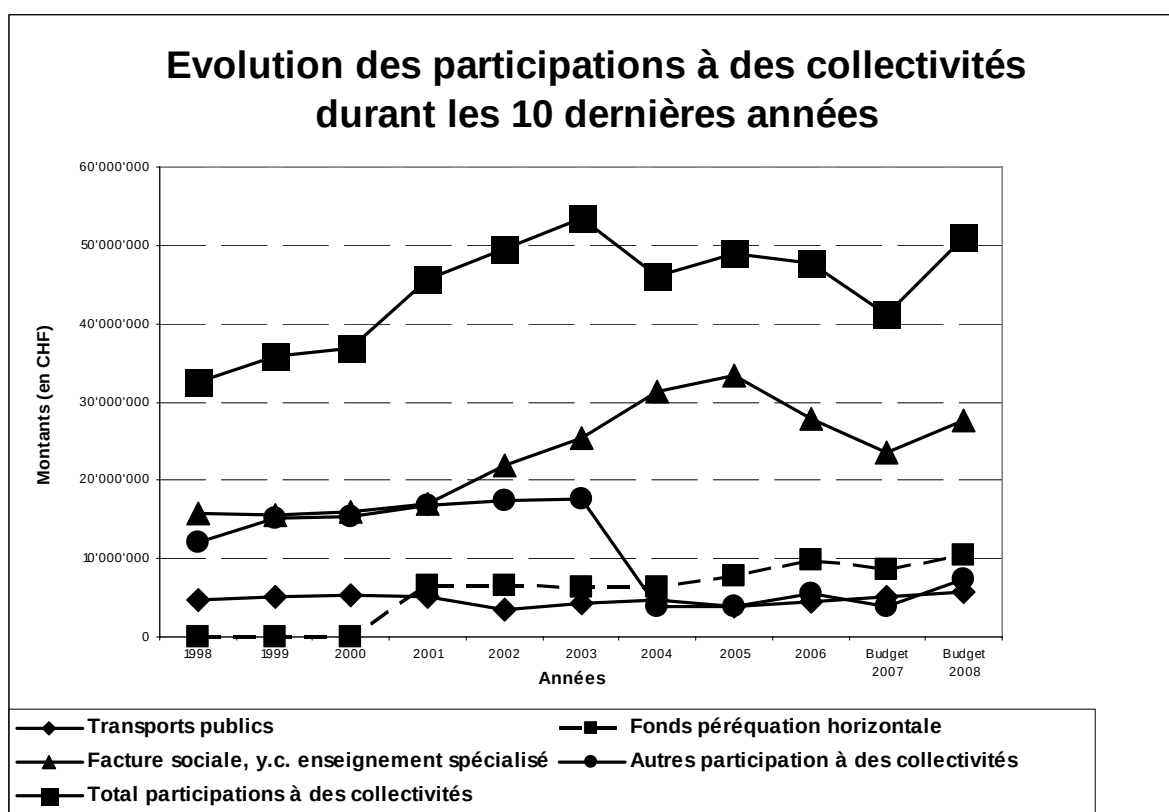
Pour la Ville de Pully, l'entrée en vigueur de la RPT au 1^{er} janvier 2008 aura les conséquences financières suivantes :

- | | |
|---|--------------------------------|
| ➤ Maintien à domiciles (OMSV) | CHF 360'000.00 |
| ➤ Trafic régional | CHF 50'000.00 |
| ➤ Facture sociale | |
| ○ 2 points d'impôts | CHF 2'100'000.00 |
| ○ solde par péréquation | <u>CHF 1'500'000.00</u> |
| ➤ Total des augmentations de charges | <u>CHF 4'010'000.00</u> |

L'augmentation qui sera répercutée sur la facture sociale sera financée en 2 volets. Tout d'abord, toutes les communes participent à la hauteur de deux points d'impôts. Il est clair que plus la commune a d'habitants, plus la valeur de deux points d'impôts est élevée. Selon le type de contribuables que possèdent chacune des communes, la valeur du point d'impôt peut être très différente. En effet, la moyenne de la valeur du point d'impôt par habitant dans le canton de Vaud est d'environ CHF 27.00, tandis qu'à Pully, cette valeur correspond à plus du double.

Ensuite, le solde à répartir entre les communes le sera en fonction de la péréquation financière cantonale.

Evolution des principales composantes des charges cantonales durant les 10 dernières années :



La forte diminution des remboursements, participations et subventions à des collectivités en 2004 est due pour l'essentiel à la bascule EtaCom qui a eu comme conséquence la liquidation du fonds de régulation EtaCom.

L'augmentation constatée sur le budget 2008 est essentiellement due à l'entrée en vigueur de la RPT.

2.1.2.3.2 Facture sociale

Globalement, la part des communes à la facture sociale pour l'année 2008 augmente de 19.5% par rapport au budget de l'année 2007.

Les différents régimes de la facture sociale pour l'année 2008 se composent, comme pour 2007, des éléments suivants :

- a) Prestations complémentaires et hébergement
- b) Assurance maladie
- c) Aides, subventions et autres régimes sociaux
- d) Protection de la jeunesse
- e) COFOP - Transition formation
- f) Enseignement spécialisé

a) Prestations complémentaires et hébergement (-CHF 10.9 mios)

Pour ce régime, les effets de la RPT sont multiples et ont une influence générale à la baisse de quelques CHF 13.0 mios :

- Prise en charge par la Confédération des 5/8 des dépenses de prestations complémentaires (PC) correspondant aux PC à domicile uniquement, les dépenses spécifiques à l'hébergement, de même que les prestations complémentaires de guérison et l'allocation de Noël ne sont pas comprises dans le calcul de la contribution fédérale. Globalement la contribution fédérale est augmentée de CHF 45.0 mios.
- Déplafonnement des PC home induisant une charge supplémentaire pour les PC de CHF 23.5 mios, qui est compensée par une diminution du budget d'hébergement découlant de la Loi d'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale (LAPRAMS) et de la Loi sur les mesures d'aide et d'intégration pour personnes handicapées (LAIH) sous le régime mentionné sous le point c. Ce transfert est totalement neutre pour la facture sociale.
- Subventions aux Unité d'accueil temporaire (UAT) : le désenchevêtrement des tâches prévoit la reprise par les cantons du soutien aux mesures d'aides aux personnes âgées y compris l'aide et les soins à domicile assumés jusqu'ici partiellement par la Confédération.

Ces effets RPT à la baisse sont contrecarrés par des hausses telles que la prise en compte du nombre de journées d'hébergement en 2008 ou les impacts des améliorations sur le report soins. Ces effets conjugués expliquent une diminution globale de ce régime de CHF 10.9 mios.

b) Assurance maladie (+CHF 25.4 mios)

L'augmentation de ce régime s'explique entièrement par l'entrée en vigueur de la RPT. Le budget pour les subsides à l'assurance maladie est le même qu'en 2007, mais le financement de la Confédération est modifié.

c) Aides, subventions et autres régimes sociaux (+CHF 69.6 mios)

Les principales variations de ce régime sont expliquées par service ou par type de prestations :

➤ ***Aides sociales relevant du Service de prévoyance et aides sociales (SPAS) (+ CHF 66.0 mios)***

- L'augmentation des dépenses nettes la plus importante s'explique par les effets de l'entrée en vigueur de la RPT au 1^{er} janvier 2008 où les subventions auparavant allouées par l'OFAS aux homes, centres de jour et ateliers accueillant des personnes handicapées seront du ressort des cantons (+CHF 60.2 mios).
- Concernant le secteur des institutions, le déplaçonnement des prestations complémentaires implique un transfert de charges sur les Prestations complémentaires AVS-AI (-CHF 7.0 mios).
- Le budget 2007 du RI s'est révélé inférieur à la réalité, influencée notamment par une nouvelle réduction du nombre d'indemnités de chômage qui entraîne un report de charges sur le RI. Le budget 2008 a été construit en tenant compte d'une augmentation des dossiers jusqu'à mi-2007 puis une stabilisation de ceux-ci (+CHF 8.2 mios). Le nombre de dossiers pris en compte pour le budget 2008 est de 10'350 tenant compte d'une baisse attendue d'environ 400 dossiers. Cette baisse est espérée suite à un ensemble de mesures envisagées pour renforcer le principe de subsidiarité du régime RI.
- Répercussions de la croissance du nombre de dossiers RI sur le budget de fonctionnement de la RAS (+CHF 2.1 mios).
- Augmentation de l'aide à l'insertion sociale (MIS) due à l'augmentation du nombre de jeunes adultes en difficulté (JAD) et à l'extension (deuxième volée) de projet de formation et d'accompagnement des jeunes adultes en difficulté (FORJAD) (+CHF 1.2 mios).
- Le solde consiste en des variations diverses telles que changement des normes du bureau de recouvrement des pensions alimentaires (BRAPA), augmentation des aides liées à la Loi sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI), etc. (+CHF 1.3 mios).

➤ ***Aides liées au domaine de l'asile et relevant du Service de la population (SPOP) (+CHF 3.5 mios)***

L'écart dans ce secteur est le reflet de la mise en œuvre de la révision de la Loi fédérale sur l'asile (LAsi) et de la nouvelle loi sur les étrangers (LEtr), qui induisent une augmentation des charges nettes, à cause notamment de la suppression des subventions fédérales pour la prise en charge des frais d'assistance des requérants d'asile déboutés et des personnes admises à titre provisoire qui résident en Suisse depuis plus de 7 ans. En 2008, des subventions uniques versées à titre transitoire compensent partiellement ces pertes de produit et les charges nouvelles liées à l'intégration des personnes au bénéfice d'une admission provisoire et à l'aide d'urgence.

➤ ***Service de l'emploi (SDE)***

Dans ce service nous observons une diminution globale en termes de facture sociale d'environ CHF 0.6 mio, qui s'explique par une conjonction d'effets à la hausse et à la baisse.

Parmi les diminutions, il y a celles du coût des mesures de réinsertion professionnelles (MRP) ou de la non reconduction par le Conseil Fédéral dès le 1^{er} avril 2007 des 120 indemnités chômage supplémentaires. Quant aux augmentations, il y a celles liées au coût des mesures de formations, celles liées au financement des mesures pour la Formation professionnelle pour les jeunes adultes bénéficiaires du RI (FORJAD), dont le coût est partagé entre le SDE et le SPAS, et enfin celle liée à la participation financière aux coûts des mesures du marché du travail (MMT) dont l'effet RPT est estimé à CHF 0.35 mio.

➤ ***Subventions diverses liées au maintien à domicile***

Avec la RPT, certaines subventions qui faisaient partie du périmètre de la facture sociale (AVIVO, MDA, Pro Senectute) sont abandonnées par l'OFAS, et reprises par le canton pour un effet d'environ CHF 0.3 mio.

Les autres facteurs qui influencent la facture sociale pour près de CHF 0.4 mio, proviennent du renforcement des subventions, d'une part, au service de relève Parents-Handicapés-Appui-Relais-Ecoute (PHARE) qui va s'étendre désormais aux adultes et, d'autre part, pour la généralisation du projet des transports à l'ensemble du canton.

d) Protection de la jeunesse (+CHF 7.5 mios)

L'effet sur la facture sociale des variations des éléments constitutifs de ce régime s'explique comme suit :

- Impact financier de l'entrée en vigueur de la RPT qui transfère au SPJ la responsabilité du financement des prestations relevant précédemment de l'assurance invalidité (CHF 3.1 mios).
- Mise en œuvre de la politique socioéducative cantonale en matière de protection des mineurs (CHF 2.4 mios).
- Adaptation budgétaire suite à l'augmentation du nombre de situations suivies et prise en compte de l'impact de la politique salariale (CHF 1.5 mios).
- Augmentation des placements hors canton en vue de l'exécution des mandats pénaux ordonnés par le Tribunal des mineurs (CHF 0.5 mio).

e) COFOP – Transition formation (+CHF 0.8 mio)

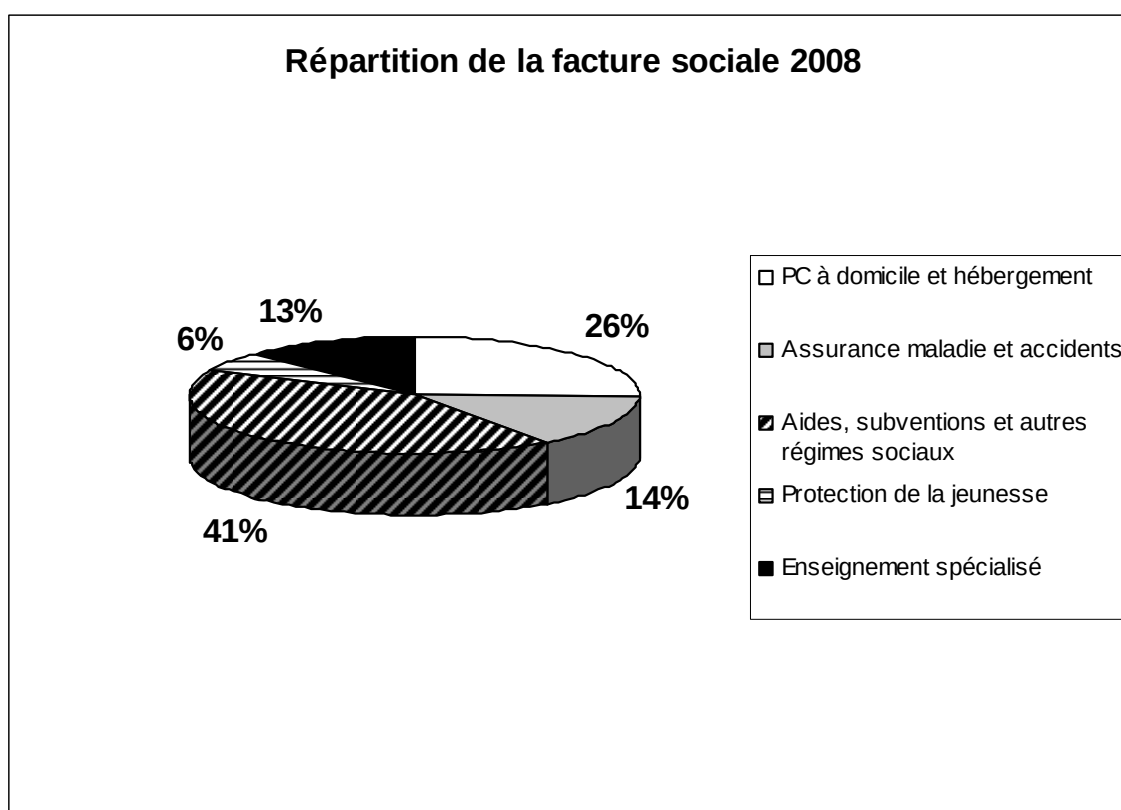
Outre une augmentation du nombre d'élèves et du personnel d'encadrement, il faut également relever le rattachement au COFOP de l'Unité de transition au travail (UTT), structure qui offre à tous les jeunes (filles ou garçons) de 15 à 21 ans, un appui pour la mise en place d'un projet de formation ou de travail favorisant par ce biais leur insertion ou réinsertion professionnelle.

f) Enseignement spécialisé (+CHF 39.6 mios)

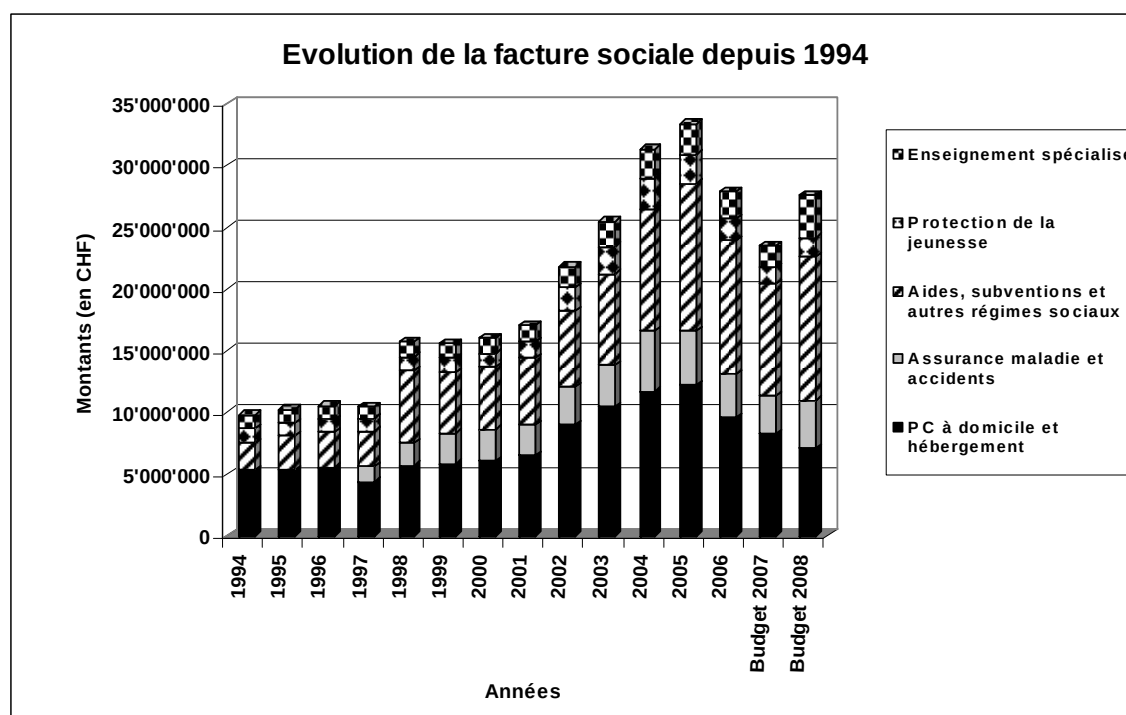
La variation de ce régime est entièrement attribuable à la RPT dans la mesure où il s'agit du retrait de l'AI du cofinancement des prestations individuelles et collectives dans le domaine de la formation spéciale.

Ces prestations touchent les élèves placés dans des institutions privées reconnues d'utilité publique relevant de l'Office de l'enseignement spécialisé, les élèves placés dans des classes officielles d'enseignement spécialisé, les élèves de l'Ecole cantonale pour enfants sourds ainsi que les élèves vaudois placés dans des institutions hors canton.

Graphique montrant la part de chacun des régimes de la facture sociale :



Graphique montrant l'évolution de la facture sociale depuis 1994 :



On peut constater que la part de la Ville de Pully à la facture sociale est passée de CHF 9.8 mios en 1994 à CHF 27.6 mios pour le budget 2008, soit une augmentation de CHF 17.8 mios (+181.6%).

En points d'impôts, voici ce que représente la facture sociale depuis 1994 :

• 1994	15 points d'impôts
• 1995	15 points d'impôts
• 1996	16 points d'impôts
• 1997	15 points d'impôts
• 1998	23 points d'impôts
• 1999	21 points d'impôts
• 2000	21 points d'impôts
• 2001	20 points d'impôts
• 2002	24 points d'impôts
• 2003	28 points d'impôts
• 2004	33 points d'impôts
• 2005	36 points d'impôts
• 2006	27 points d'impôts
• 2007 (budget)	24 points d'impôts
• 2008 (budget)	29 points d'impôts

Dès lors, on ne peut que constater que, depuis 1994, la facture sociale, en points d'impôts, a pratiquement doublé. Ceci veut dire également qu'un peu plus de 40% de l'impôt perçu sur le revenu, sur la fortune, sur le bénéfice net et le capital des sociétés est consacré au paiement de la facture sociale. Le reste, soit 42 points, est consacré, d'une part, au paiement des autres charges cantonales et, d'autre part, au bon fonctionnement de la Ville de Pully. La forte augmentation constatée entre le budget

2007 et le budget 2008 provient essentiellement de l'entrée en vigueur de la RPT au 1^{er} janvier 2008.

2.1.2.3.3 Péréquation directe horizontale

Cette péréquation a pour but la réduction des inégalités financières entre les communes et les contribuables découlant des différences de capacité contributive. Elle est directe, car les montants perçus et redistribués ne sont pas liés à des tâches déterminées et horizontales, les échanges ayant lieu exclusivement entre les communes.

Le fonds de péréquation est alimenté par toutes les communes vaudoises à raison de l'équivalent de 13 points d'impôts et le tout est redistribué aux communes en fonction de la classification de chacune des communes.

Veillez trouver ci-dessous le détail de la péréquation directe horizontale qui a été portée dans le budget 2008 :

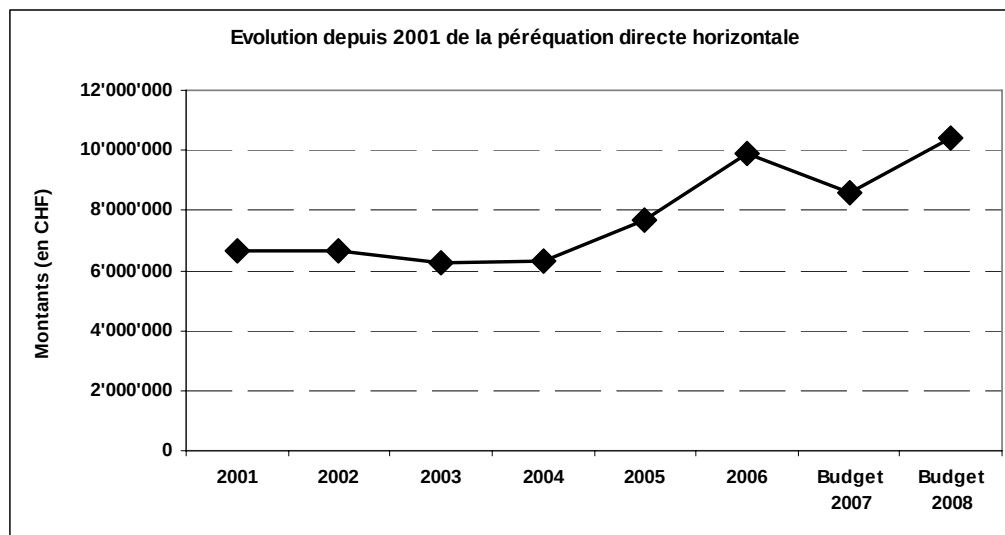
▪ alimentation du fonds (13 points d'impôts) (comptabilisation : compte 220.3520)	CHF 13'711'108.00
▪ retour péréquation directe (comptabilisation : compte 220.4527)	CHF (3'094'785.00)
▪ prise en charge plafond dépenses thématiques (comptabilisation : compte 220.4527)	<u>CHF (188'080.00)</u>
Total net péréquation directe horizontale	<u>CHF 10'428'243.00</u>

En points d'impôts, voici ce que représente la péréquation directe horizontale, depuis 2001 :

• 2001	7.7 points d'impôts
• 2002	7.5 points d'impôts
• 2003	6.8 points d'impôts
• 2004	6.6 points d'impôts
• 2005	8.2 points d'impôts
• 2006	9.6 points d'impôts
• 2007 (budget)	8.7 points d'impôts
• 2008 (budget)	10.8 points d'impôts

On peut constater que la part nette de la Ville de Pully à la péréquation directe horizontale est passée de CHF 6.6 mios en 2001 à CHF 10.4 mios pour le budget 2008, soit une augmentation de CHF 3.8 mios (+57.6%).

Graphique montrant l'évolution de la péréquation directe horizontale depuis 2001 :



2.1.2.3.4 Transports publics

Veillez trouver ci-dessous le détail du montant relatif aux transports publics qui a été porté dans le budget 2008 :

- TL, estimation du déficit général CHF 4'500'000.00
- Lignes régionales : bassin N° 5 Lausanne-Echallens-Oron CHF 1'156'400.00

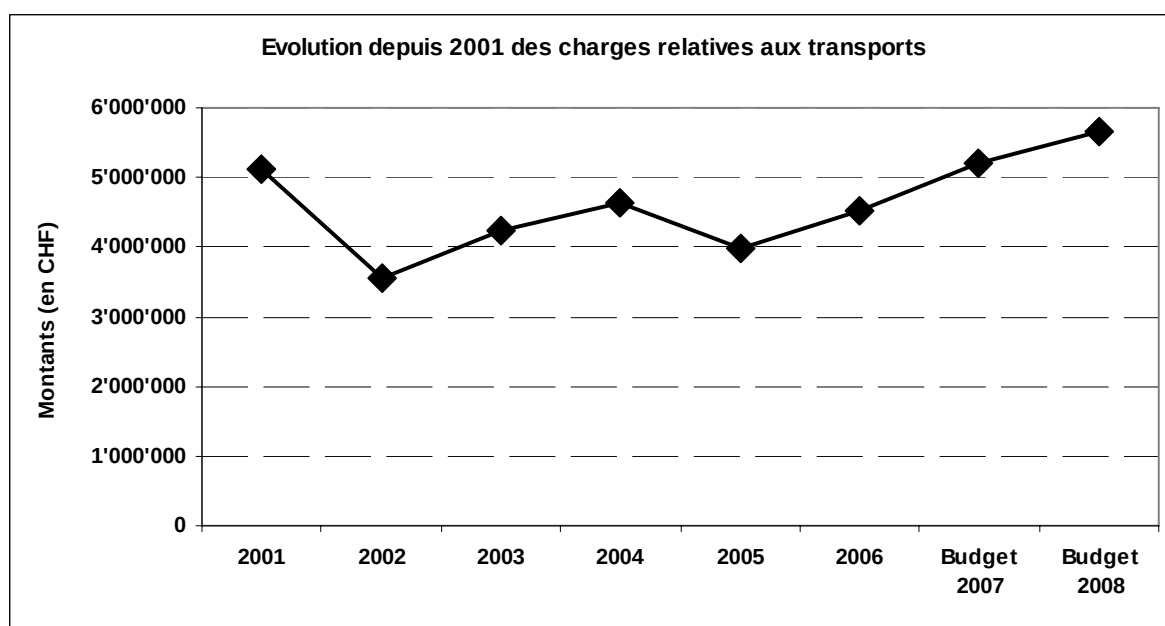
Montant porté au budget 2008

CHF 5'656'400.00

En points d'impôts, voici ce que représente la part de la Ville de Pully au financement des transports publics, depuis 2001 :

- 2001 5.9 points d'impôts
- 2002 4.0 points d'impôts
- 2003 4.6 points d'impôts
- 2004 4.9 points d'impôts
- 2005 4.3 points d'impôts
- 2006 4.4 points d'impôts
- 2007 (budget) 5.3 points d'impôts
- 2008 (budget) 5.9 points d'impôts

Graphique montrant l'évolution des charges relatives aux transports depuis 2001 :



L'augmentation constante constatée depuis l'année 2005 provient en grande partie de la prise en compte du chantier du M2.

2.1.2.3.5 Reports de charges cantonales - Conclusion

En points d'impôts, voici ce que représente le total des reports de charges cantonales depuis 2001 :

• 2001	33.6 points d'impôts
• 2002	35.5 points d'impôts
• 2003	58.1 points d'impôts
• 2004	48.6 points d'impôts
• 2005	52.3 points d'impôts
• 2006	46.6 points d'impôts
• 2007 (budget)	41.8 points d'impôts
• 2008 (budget)	52.9 points d'impôts

Ainsi, on constate que, depuis l'année 2001, la masse fiscale utilisée pour le financement des reports de charges cantonales n'a cessé d'augmenter. En effet, depuis 2001, l'augmentation est équivalente à environ 19.3 points d'impôts.

2.1.2.4 Charges internes

Ces charges sont, comme leur nom l'indique, des charges qui proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale.

Les charges internes sont composées des éléments suivants :

- Charges relatives aux imputations internes

- Charges relatives aux attributions aux fonds et financements spéciaux

2.1.2.4.1 Imputations internes (charges)

Tout d'abord, il convient de rappeler que les imputations internes n'ont pas d'incidence sur le résultat des comptes de la Ville de Pully. En effet, leurs charges relatives sont entièrement compensées par des revenus correspondants à ces mêmes imputations.

2.1.2.4.2 Attributions aux fonds et financements spéciaux

Les attributions à des fonds et financements spéciaux sont également des opérations purement comptables. Par conséquent, elles n'ont aucune incidence sur la situation de trésorerie de la Ville de Pully.

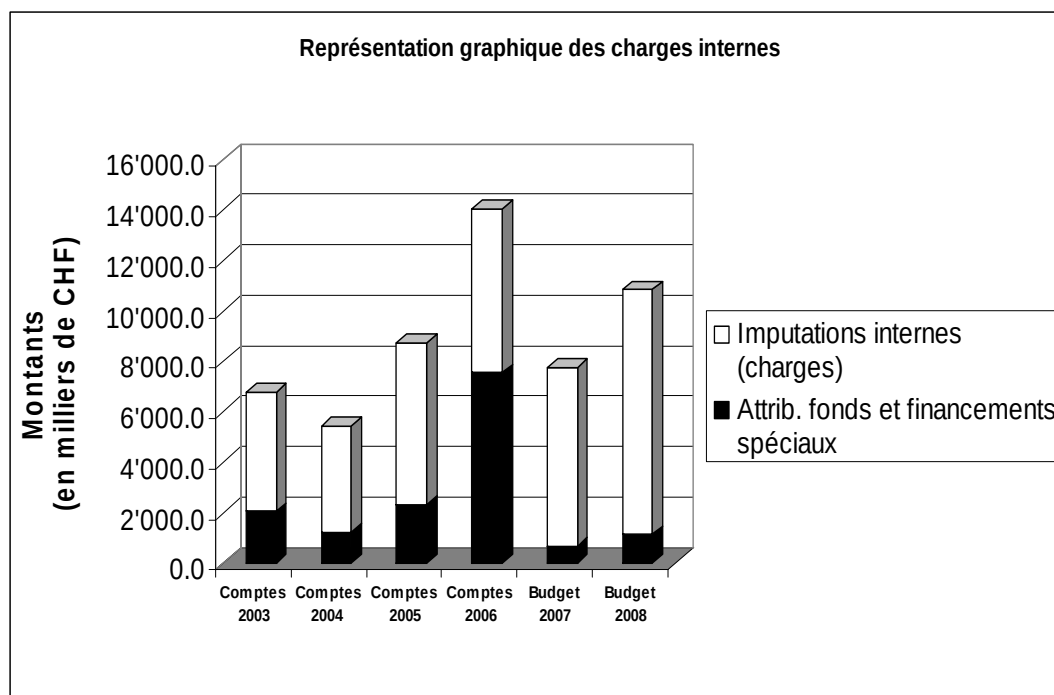
Tableau comparatif des charges internes entre le budget 2008 et le budget 2007 :

Intitulé	Budget 2008	Budget 2007	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (charges)	9'702'667	7'058'800	2'643'867	37.5%
Attribution aux fonds et financements spéciaux	1'136'996	698'133	438'863	62.9%
TOTAL DES CHARGES INTERNES	10'839'663	7'756'933	3'082'730	39.7%

Tableau comparatif des charges internes entre le budget 2008 et les comptes 2006 :

Intitulé	Budget 2008	Comptes 2006	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (charges)	9'702'667	6'517'802	3'184'865	48.9%
Attribution aux fonds et financements spéciaux	1'136'996	7'543'937	-6'406'941	-84.9%
TOTAL DES CHARGES INTERNES	10'839'663	14'061'739	-3'222'076	-22.9%

Graphique de la composition et de l'évolution des charges internes depuis l'année 2003 :



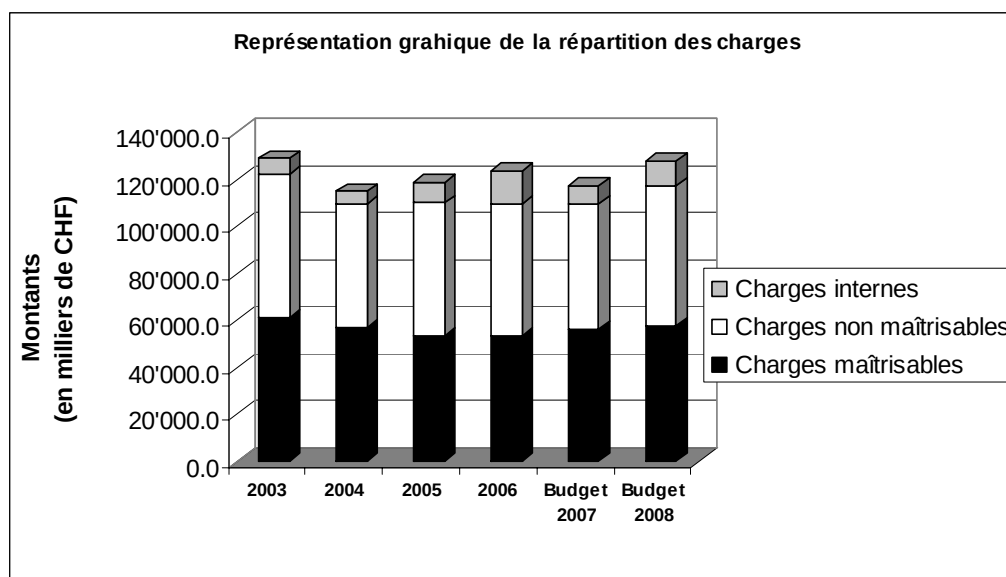
2.1.2.5 Analyse des charges - Récapitulation

Tableau récapitulatif des charges relatives au budget 2008, au budget 2007, aux comptes 2006 ainsi qu'aux comptes 2005 :

Intitulé	Budget 2008	Budget 2007	Comptes 2006	Comptes 2005
Autorités et personnel	28'375'535	28'786'865	27'979'261	28'517'333
Biens, services et marchandises	24'087'720	22'965'675	21'374'760	20'938'870
Aides et subventions	5'101'620	4'593'200	4'308'616	4'283'979
Sous-total charges maîtrisables	57'564'875	56'345'740	53'662'637	53'740'182
Intérêts passifs	5'562'250	5'594'750	5'189'595	4'938'175
Amortissements	3'141'900	2'875'000	3'042'108	2'382'468
Rembts et subv. à des collectivités	50'983'504	44'780'915	47'815'286	48'912'222
Sous-total charges non maîtrisables	59'687'654	53'250'665	56'046'989	56'232'865
Attrib. fonds et financements spéciaux	1'136'996	698'133	7'543'937	2'331'996
Imputations internes (charges)	9'702'667	7'058'800	6'517'802	6'399'569

<i>Sous-total charges internes</i>	10'839'663	7'756'933	14'061'739	8'731'565
TOTAL DES CHARGES	128'082'192	117'353'338	123'771'365	118'704'612

Graphique de la répartition et de l'évolution des charges totales depuis l'année 2003 :



2.2 Analyse des revenus

Les revenus de fonctionnement peuvent être distingués en 3 catégories :

- Les revenus fiscaux
- Les revenus non fiscaux
- Les revenus internes

2.2.1 Revenus fiscaux

Il s'agit des revenus les plus importants. Cela concerne tous les revenus qui sont inclus dans l'arrêté d'imposition.

Les revenus fiscaux sont composés des éléments suivants :

- Impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques
- Impôts sur le bénéfice net et le capital des personnes morales
- Impôt foncier
- Droits de mutation
- Impôts sur les successions et donations
- Impôts sur les chiens et taxes diverses
- Part aux impôts sur les gains immobiliers

L'évaluation des revenus fiscaux est devenue, depuis le changement de système fiscal vaudois en 2004 (passage à la taxation postnumerando annuelle), un exercice plutôt délicat. En effet, nous n'avons pas encore en notre possession une année qui puisse être considérée comme une année « référence » sur laquelle nos prévisions pourraient s'appuyer durablement.

L'année prise en considération pour notre estimation est 2006. Nous avons appliqué un taux de progression de 3% entre 2006 et 2007 et également 3% entre les années 2007 et 2008. D'autre part, le taux d'imposition communal a été adapté à 71%.

Le taux de progression de 3% est composé des éléments suivants :

- Augmentation de la population 0.5%
- Augmentation des revenus et fortunes 2.5%

Taux de progression utilisé 3.0%

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre le budget 2008 et le budget 2007 :

Intitulé	Budget 2008	Budget 2007	Ecart	Ecart (en %)
Impôts	77'124'000	77'122'300	1'700	0.0%
Part à des recettes cantonales sans affectation	1'200'000	1'150'000	50'000	4.3%
TOTAL DES REVENUS FISCAUX	78'324'000	78'272'300	51'700	0.1%

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre le budget 2008 et les comptes 2006 :

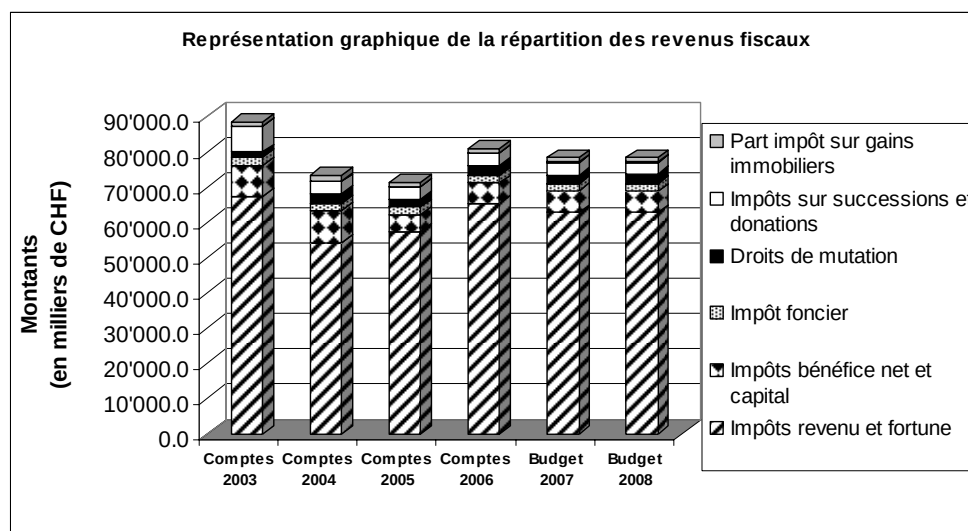
Intitulé	Budget 2008	Comptes 2006	Ecart	Ecart (en %)
Impôts	77'124'000	79'633'132	-2'509'132	-3.2%
Part à des recettes cantonales sans affectation	1'200'000	1'284'125	-84'125	-6.6%
TOTAL DES REVENUS FISCAUX	78'324'000	80'917'257	2'593'257	-3.2%

Les recettes fiscales incluses dans le budget 2008 ont été calculées sur la base d'un taux d'imposition de 71%. Le budget 2007 voté par le Conseil communal, quant à lui, a été élaboré sur la base d'un coefficient de 73%. Malgré la différence de taux d'imposition (2 points), les recettes fiscales budgétées en 2008 devraient être quasi au même niveau que celles qui ont été prévues dans le budget 2007.

Par contre, en comparaison avec les revenus fiscaux réalisés dans les comptes 2006, nous devons déplorer une baisse 3.2%, alors quand bien même le budget 2008 a été calculé sur la base d'un taux d'imposition de 2 points d'impôts supérieur à celui de l'année 2006.

Ce phénomène s'explique par le fait qu'en 2006, une grosse reprise fiscale, de l'ordre de CHF 4.0 mios, a eu lieu sur notre Commune au titre de l'impôt à la source. De plus, l'année 2006 a été marquée également par le travail de rattrapage entrepris par les Autorités fiscales cantonales, ce qui a eu pour effet d'augmenter, de manière non négligeable, nos recettes fiscales. Cette opération devrait être terminée d'ici la fin de l'année 2007. Par conséquent, ces deux éléments sont venus améliorer les revenus, et ce, de manière exceptionnelle.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus fiscaux depuis l'année 2003 :



NB : En 2003, les revenus fiscaux communaux étaient calculés sur la base d'un taux d'imposition de 85.

2.2.2 Revenus non fiscaux

Cette catégorie concerne les revenus n'ayant pas un caractère d'impôt.

Les revenus non fiscaux sont composés des éléments suivants :

- Patentes et concessions
- Revenus relatifs au patrimoine

- Revenus relatifs aux taxes, aux émoluments et produits des ventes
- Revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques
- Revenus relatifs aux autres participations et subventions

Tableau comparatif des revenus non fiscaux entre le budget 2008 et le budget 2007 :

Intitulé	Budget 2008	Budget 2007	Ecart	Ecart (en %)
Patentes et concessions	11'000	14'000	-3'000	-21.4%
Revenus du patrimoine	5'817'550	4'892'443	925'107	18.9%
Taxes, émoluments, produit des ventes	22'281'450	18'623'790	3'657'660	19.6%
Part. et rembts de collectivités publiques	5'896'865	6'231'387	-334'522	-5.4%
Autres participations et subventions	120'800	149'800	-29'000	-19.4%
TOTAL DES REVENUS NON FISCAUX	34'127'665	29'911'420	4'216'245	14.1%

Tableau comparatif des revenus non fiscaux entre le budget 2008 et les comptes 2006 :

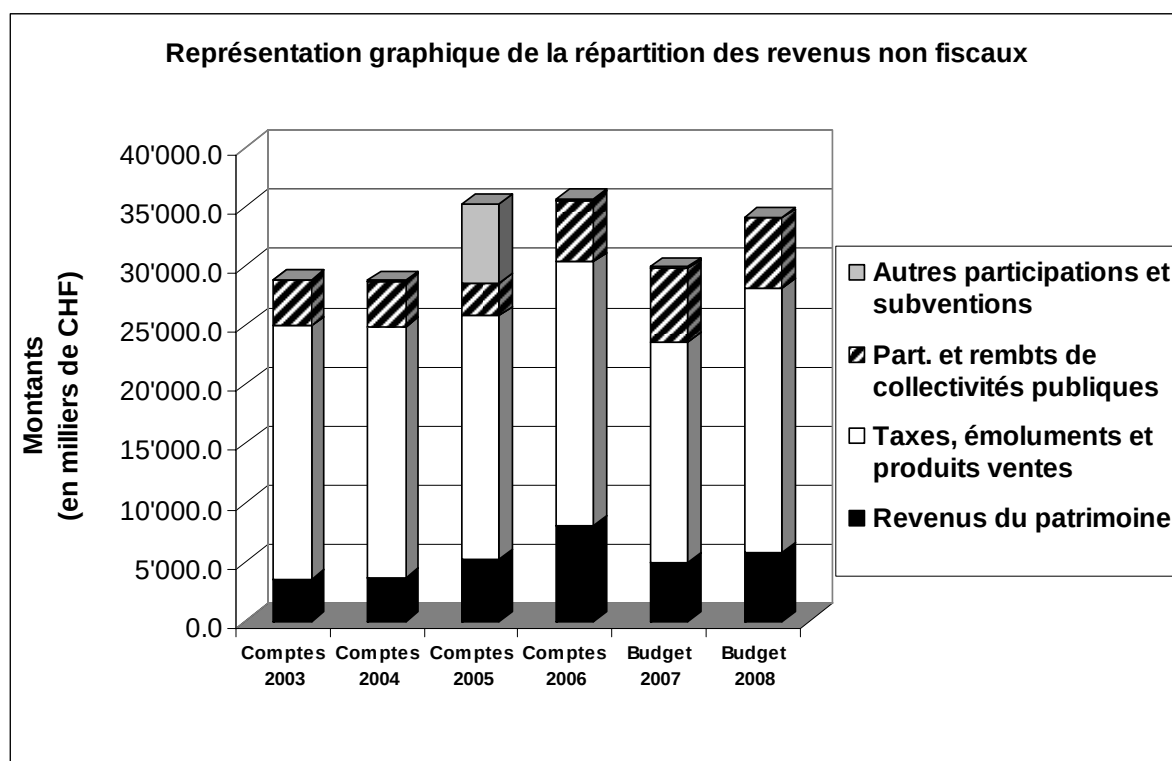
Intitulé	Budget 2008	Comptes 2006	Ecart	Ecart (en %)
Patentes et concessions	11'000	12'505	-1'505	-12.0%
Revenus du patrimoine	5'817'550	8'044'880	-2'227'330	-27.7%
Taxes, émoluments, produit des ventes	22'281'450	22'262'897	18'553	0.1%
Part. et rembts de collectivités publiques	5'896'865	5'185'000	711'865	13.7%
Autres participations et subventions	120'800	153'027	-32'227	-21.1%
TOTAL DES REVENUS NON FISCAUX	34'127'665	35'658'309	-1'530'644	-4.3%

Globalement, les revenus non fiscaux augmentent de manière sensible (+14.1%) par rapport au budget 2007. Les revenus du patrimoine augmentent de 18.9% par rapport au budget 2007. Cette progression provient notamment de l'introduction d'une taxe pour le financement de l'éclairage public. En effet, l'ouverture du marché de l'électricité permet aux communes de percevoir une telle taxe. Cette dernière sera perçue dès le 1^{er} janvier 2008. De plus, les revenus relatifs aux taxes et produits des ventes augmentent également de manière sensible, soit de 19.6%. Cette forte hausse est principalement due à la progression du chiffre d'affaires relatif à la vente d'électricité. En effet, les prix d'approvisionnement seront sensiblement plus élevés en 2008 que durant les années

antérieures. Ceci s'explique par l'ouverture du marché de l'électricité. Cette augmentation sera répercutée sur le prix de vente de l'électricité.

Par rapport aux comptes de l'année 2006, les revenus non fiscaux accusent une baisse de 4.3%. Cette diminution provient du fait, qu'en 2006, notre Commune a vendu ses actions de la Compagnie Vaudoise d'Electricité (CVE). Cette opération a eu pour conséquence de générer une plus-value exceptionnelle d'environ CHF 3.0 mios.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus non fiscaux depuis l'année 2003 :



2.2.3 Revenus internes

Ces revenus, comme leur nom l'indique, proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale.

Les revenus internes sont composés des éléments suivants :

- Revenus relatifs aux prélèvements sur les fonds et financements spéciaux
- Revenus relatifs aux imputations internes (revenus)

Tableau comparatif des revenus internes entre le budget 2008 et le budget 2007 :

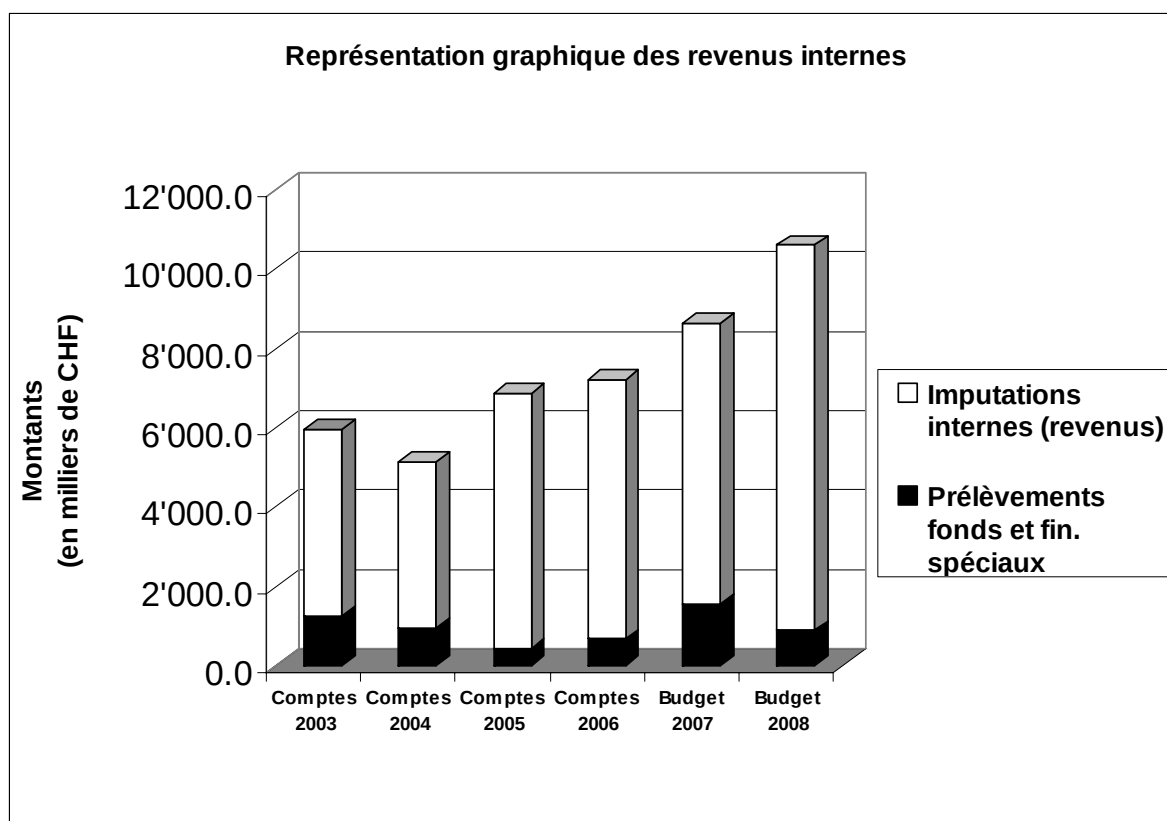
Intitulé	Budget 2008	Budget 2007	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (revenus)	9'702'667	7'058'800	2'643'867	37.5%
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	888'958	1'558'890	-669'932	-43.0%
TOTAL DES REVENUS INTERNES	10'591'625	8'617'690	1'973'935	22.9%

Tableau comparatif des revenus internes entre le budget 2008 et les comptes 2006 :

Intitulé	Budget 2008	Comptes 2006	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (revenus)	9'702'667	6'517'802	3'184'865	48.9%
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	888'958	677'998	210'960	31.1%
TOTAL DES REVENUS INTERNES	10'591'625	7'195'800	3'395'825	47.2%

L'augmentation des imputations internes est le reflet de la volonté de répartir au mieux certains coûts pour des entités fournissant des prestations à d'autres entités. Ceci peut être considéré comme les prémices de la mise en place d'une comptabilité analytique. De plus, l'ouverture du marché de l'électricité exige une plus grande transparence dans le calcul des coûts. C'est pour cette raison que les imputations internes augmentent de manière sensible dans le cadre de l'élaboration du budget 2008. Ces dernières n'ont aucune incidence sur le résultat de la Commune.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus internes depuis l'année 2003 :



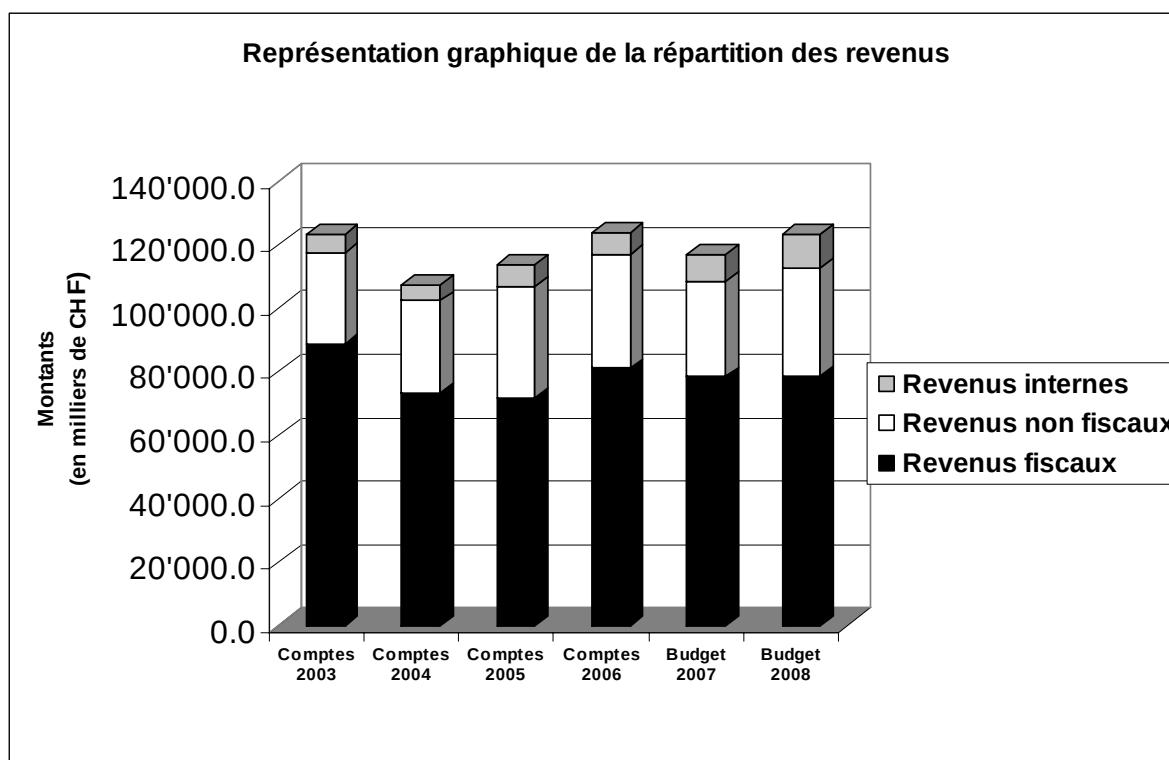
2.2.4 Analyse des revenus - Récapitulation

Tableau récapitulatif des revenus relatifs au budget 2008, au budget 2007, aux comptes 2006 ainsi qu'aux comptes 2005 :

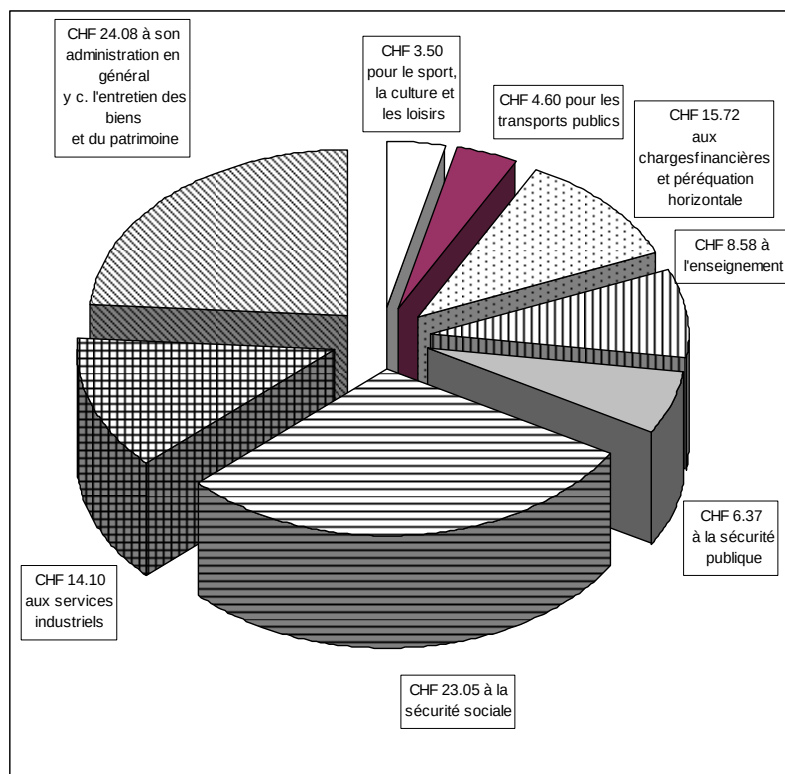
Intitulé	Budget 2008 (tx d'impos. à 71)	Budget 2007 (tx d'impos. à 73)	Comptes 2006 (tx d'impos. à 69)	Comptes 2005 (tx d'impos. à 69)
Impôts sur le revenu et la fortune	62'775'000	62'730'000	65'364'332	57'494'050
Impôts sur le bénéfice net et le capital	5'990'000	6'075'000	5'778'738	4'612'743
Impôt foncier	2'300'000	2'250'000	2'267'213	2'218'565
Droits de mutation	2'500'000	2'400'000	2'784'741	2'205'207
Impôts sur successions et donations	3'500'000	3'600'000	3'379'914	3'637'137
Impôt sur les chiens et taxes diverses	59'000	67'300	58'194	72'471
Part impôts sur les gains immobiliers	1'200'000	1'150'000	1'284'125	1'139'202
Sous-total revenus fiscaux	78'324'000	78'272'300	80'917'257	71'379'375

Patentes et concessions	11'000	14'000	12'505	14'260
Revenus du patrimoine	5'817'550	4'892'443	8'044'880	5'170'258
Taxes, émoluments et produits ventes	22'281'450	18'623'790	22'262'897	20'597'658
Part. et rembts de collectivités publ.	5'896'865	6'231'387	5'185'000	2'710'587
Autres participations et subventions	120'800	149'800	153'027	6'761'734
Sous-total revenus non fiscaux	34'127'665	29'911'420	35'658'309	35'254'497
Prélèvements fonds et fin. spéciaux	888'958	1'558'890	677'998	448'802
Imputations internes (revenus)	9'702'667	7'058'800	6'517'802	6'399'569
Sous-total revenus internes	10'591'625	8'617'690	7'195'800	6'848'371
TOTAL DES REVENUS	123'043'290	116'801'410	123'771'366	113'482'243

Représentation graphique de la répartition et de l'évolution des revenus totaux depuis l'année 2003 :



En 2008, chaque fois que la Ville de Pully dépensera CHF 100.00, elle consacrera :



2.2.5 Analyse des charges et des revenus - Récapitulation

Tableau récapitulatif des charges et des revenus pour le budget 2008, par nature et par direction :

BUDGET 2008 Charges et revenus par nature	Administration générale	Finances	Domaines et bâtiments	Travaux et urbanisme	Instr. publique et cultes	Police	Sécurité sociale	Services industriels	TOTAL
Montants en milliers de CHF									
Autorités et personnel	6'446.0	659.1	2'933.0	6'108.3	3'619.0	6'331.2	418.8	1'860.1	28'375.5
Biens, services, marchandises	2'475.7	478.7	2'218.2	3'662.5	2'262.2	709.7	9.2	12'271.5	24'087.7
Intérêts passifs	0.0	5'562.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	5'562.2
Amortissements	217.4	504.5	127.7	1'043.1	1'001.9	25.2	0.0	222.1	3'141.9
Rembts, participations et subv. coll. publiques	6'001.1	13'711.1	0.0	2'422.4	3'316.8	764.1	24'668.0	100.0	50'983.5
Aides et subventions	992.9	0.0	2.4	0.0	830.9	3.1	3'272.3	0.0	5'101.6
Attrib. fonds et fin. spéciaux	200.0	70.0	0.0	27.8	0.0	0.0	0.0	839.2	1'137.0

Imputations internes	683.4	0.0	0.0	2'410.2	1'821.8	0.0	0.0	4'787.3	9'702.7
Total des charges	17'016.5	20'985.6	5'281.3	15'674.3	12'852.6	7'833.3	28'368.3	20'080.2	128'092.1
Impôts	0.0	77'124.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	77'124.0
Patentes, concessions	0.0	11.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	11.0
Revenus du patrimoine	227.3	402.0	2'539.2	886.0	155.7	546.7	0.0	1'060.7	5'817.6
Taxes, émoluments, produits des ventes, rebmts de tiers	818.9	9.6	458.6	2'910.9	536.2	1'300.2	154.3	16'092.7	22'281.4
Part à des recettes cantonales sans affectation (gains immob.)	0.0	1'200.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1'200.0
Participations et rebmts de collectivités publiques	0.0	3'776.4	26.0	2.0	1'211.5	820.5	1.0	59.4	5'896.8
Autres participations et subventions	100.0	0.0	0.0	20.8	0.0	0.0	0.0	0.0	120.8
Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	294.6	0.0	155.0	0.0	235.0	68.2	0.0	136.2	889.0
Imputations internes	495.4	1'251.1	632.5	2'247.0	2'292.8	52.7	0.0	2'731.2	9'702.7
Total des revenus	1'936.2	83'774.1	3'811.3	6'066.7	4'431.2	2'788.3	155.3	20'080.2	123'043.3

3. Conclusions

Le budget 2008 présente un déficit de CHF 5'048'902.00. Ce résultat négatif est essentiellement imputable à l'entrée en vigueur de la RPT au 1^{er} janvier 2008.

La planification financière a été modifiée en fonction du présent budget, du bouclage des comptes 2006 ainsi que du refus de la population pulliéranne d'augmenter les impôts communaux de 4 points. Il en ressort, qu'avec une augmentation du coefficient communal de 2 points, il sera vraisemblablement possible, pour notre Commune, de respecter le plafond d'endettement brut de CHF 235.0 millions et ce, conformément à la décision du Conseil communal du mois de décembre 2006.

Sans l'augmentation d'impôts proposée dans l'arrêté d'imposition 2008, il ne sera malheureusement plus envisageable de respecter le plafond d'endettement fixé.

Par conséquent, la situation financière de la Ville de Pully reste encore préoccupante, malgré les efforts consentis par la Municipalité afin d'assainir les finances communales. En effet, les économies réalisées durant ces dernières années ont été entièrement dévolues à l'augmentation des reports de charges cantonales. La démarche initiée par la Municipalité afin de diminuer de manière drastique les charges maîtrisables touche à sa fin. Actuellement, il n'existe pratiquement plus aucune marge de manœuvre en cas d'imprévu.

De plus l'embellie observée sur le marché de l'emploi pose d'importants problèmes à l'Administration. En effet, il est de plus en plus difficile de repourvoir des postes qualifiés laissés vacants par des collaborateurs ayant quitté le service de la Commune. Il ressort que

les conditions offertes ne suffisent plus à attirer de nouveaux collaborateurs. De plus, nous devons déplorer une augmentation croissante des démissions qui sont liées essentiellement à de meilleures conditions proposées dans d'autres entreprises et également à un contexte d'austérité financière persistant. Cette situation préoccupe constamment la Municipalité.

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 24-2007 du 24 octobre 2007,

entendu le rapport de la Commission des finances,

décide

1. d'approuver le projet de budget de la Bourse communale pour l'exercice 2008 dont le résumé est le suivant :

• Total des charges	CHF 128'092'192.00
• Total des revenus	<u>CHF 123'043'290.00</u>
• Excédent des charges	<u>CHF 5'048'902.00</u>

après :

• des amortissements de	CHF 2'621'200.00
• des attributions aux fonds de réserve et de renouvellement de	CHF 1'136'996.00
• des prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement de	CHF - 888'958.00

2. d'approuver le projet de budget d'équipement et de modernisation des réseaux des Services industriels (Budget EMR) CHF 500'000.00

Admis par la Municipalité dans sa séance du 24 octobre 2007.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

J.-F. Thonney

C. Martin

Annexe : brochure du budget 2008